

QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS DÉJÀ RÉALISÉS

CULTURE & PATRIMOINE

- Achat d'une sonorisation pour un orchestre de jeunes collégiens

ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

- Acquisition de matériels afin d'améliorer la collecte et le recyclage de bouchons en plastique
- Modernisation du matériel sanitaire pour un refuge animalier
- Réaménagement d'une cour de récréation avec des jeux et des espaces de convivialité

INNOVATION & NUMÉRIQUE

- Achat de matériel pédagogique informatique pour des enfants autistes

SOLIDARITÉS

- Achat de tablettes numériques pour l'usage des séniors
- Rénovation d'une maison des femmes

SPORT

- Aménagement d'un foyer jeunes au sein d'un club sportif

*Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique auquel vous consentez et sont destinées au Département de Lot-et-Garonne afin de gérer votre participation au Budget participatif. Elles seront utilisées uniquement par les services habilités du Département. La durée de conservation maximale des données est de 2 ans.

Conformément au cadre juridique sur la protection des données personnelles en vigueur (Règlement général de Protection des Données - RGPD et Loi informatique et informatique modifiée), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation des informations qui vous concernent.

Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative. L'ensemble de ces demandes doivent être adressées, en justifiant de votre identité, par mail à l'adresse suivante contact-dpd@lotetgaronne.fr. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL (3, place Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris cedex www.cnil.fr)

Du projet à la réalité...

TENTEZ L'EXPÉRIENCE !

DÉPOSEZ VOS IDÉES SUR initiativecitoyenne47.fr

ou en format papier grâce à la fiche que vous trouverez
en mairie ou dans les collèges

JUSQU'AU 30 OCTOBRE 2021

Le Budget participatif citoyen permet aux Lot-et-Garonnais de déposer des projets en lien avec les compétences du Département et de choisir, par le vote, ceux qu'ils souhaitent voir se concrétiser.

LE BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN



QUI PEUT DÉPOSER UN PROJET ?

Tout citoyen âgé d'au moins 11 ans, résidant en Lot-et-Garonne. Le dépôt d'idée peut se faire de manière individuelle ou collective : association, collectif, entre voisins, entre élèves...

Toutefois, chaque projet devra être porté par une association existante depuis au moins un an et, pour les projets « Jeunes » par une Association temporaire d'enfants citoyens (ATEC) ou une Junior association.

Les lauréats de l'édition n°1 ne sont pas autorisés à candidater pour cette nouvelle édition.

Les projets seront classés selon plusieurs catégories :

- label « Jeunes »
- label « Lot-et-Garonne » : projet de portée départementale
- label « Inclusion » (numérique, par le sport...)
- label « Transition écologique & énergétique »
- autres projets

POUR FINANCER QUOI ?

Le financement par le Budget participatif citoyen n'est possible que pour des projets d'investissement, d'intérêt collectif, en lien avec les compétences du Département, portés par une association et réalisables dans les douze mois suivant le vote de la subvention.

Les projets relevant des régimes d'aides du Département seront exclus, ainsi que les projets modifiant la consistance du patrimoine public (communal, intercommunal, départemental).

Les projets, avec ou sans label, doivent s'inscrire dans les 5 thématiques ci-contre.

Y A-T-IL UN MONTANT MAXIMUM ?

- pour les labels « Jeunes » : 8 000 euros maximum
- pour les labels « Lot-et-Garonne », « Inclusion » ou « Transition énergétique » : 50 000 euros maximum
- pour les autres projets non labellisés : 20 000 euros maximum
- tous ces projets sont financés à 100 % par le Budget participatif citoyen



QUI CHOISIT LES PROJETS LAURÉATS ?

Les projets qui rempliront les critères d'éligibilité seront soumis au vote en février/mars 2022. Chaque Lot-et-Garonnais votera pour les 3 projets qu'il juge les plus utiles pour le territoire.

Pour les labels « Jeunes »

- classement selon le nombre de voix obtenues
- sélection des projets jusqu'à épuisement de l'enveloppe de 100 000 euros
- si l'enveloppe présente un reliquat : report sur l'enveloppe « autres projets »

Pour les labels « Lot-et-Garonne », « Inclusion », « Transition énergétique & écologique »

- classement selon le nombre de voix obtenues
- sélection du projet arrivé en tête dans chacun des 3 labels (1 seul projet par label)
- Si l'enveloppe le permet, les projets suivants de chaque label sont sélectionnés jusqu'à épuisement de chacune des trois enveloppes. Le reliquat de chaque enveloppe sera reversé sur l'enveloppe « autres projets ».

Pour les autres projets (sans label)

- classement des projets par canton selon le nombre de voix obtenues
- sélection des 2 projets arrivés en tête dans chaque canton
- classement des projets restants selon le nombre de voix obtenues sans tenir compte du canton, puis sélection jusqu'à épuisement du budget

Les thématiques

- CULTURE & PATRIMOINE
- ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE
- INNOVATION & NUMÉRIQUE
- SOLIDARITÉS
- SPORT

1 MILLION D'EUROS

100 000 EUROS RÉSERVÉS AUX PROJETS LABELLISÉS « JEUNES »

50 000 EUROS POUR CHACUN DES TROIS AUTRES LABELS « LOT-ET-GARONNE », « INCLUSION » « TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE »

RÉALISATION DE DEUX PROJETS MINIMUM PAR CANTON ET D'UN PROJET MINIMUM POUR CHAQUE LABEL

UN VOTE DES LOT-ET-GARONNAIS POUR CHOISIR LES PROJETS QUI SERONT RÉALISÉS

Calendrier

**DU 13 SEPTEMBRE
AU 30 OCTOBRE**
Dépôt des idées

JUSQU'AU 15 JANVIER 2022
Analyse technique, accompagnement
des porteurs de projets

Le service Démocratie participative examine la faisabilité juridique et technique du projet et propose un accompagnement personnalisé.

FÉVRIER - MARS 2022
Campagne par les
porteurs de projets et
vote des citoyens

MI-AVRIL
Dépouillement
des votes, annonce
des lauréats

FIN AVRIL
Délibération du Conseil
départemental pour attribution
des subventions